

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2025-28 en date du 16 septembre 2025 portant sur le versement du montant de la vente du bien de section de Lestrade à l'association « Les Amis du Four de Lestrade »,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 16 septembre 2025 à 19 heures 30 minutes selon la convocation en date du 05/09/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel.
Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOUMY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, VANTALON Marc, ROCHE Daniel
Absent : BORDES François

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2021-23 du 29/10/2021 portant sur la procédure de cession de biens de section,
Vu la délibération n° 2022-02 du 27/01/2022 portant sur la vente du bien de section de Lestrade après consultation des électeurs

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 un bien de section du village de Lestrade avait été vendu à Mr BOUTANG Christophe et de Mme MENANTEAU Catherine avec l'accord des habitants. Le montant de la vente s'élevait à 594€. Il était convenu que ce montant reviendrait au bénéfice des habitants de Lestrade. Monsieur le Maire propose de reverser la somme à l'association « Les Amis du Four de Lestrade ». Cette association a exprimé le souhait de restaurer le four à pain qui est lui-même un bien de la section de Lestrade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement du montant de la vente de section du bien de Lestrade en faveur de l'association « Les Amis du Four », soit 594 €

Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures.

Fait à Nonards, le 16 septembre 2025,
Le Maire, Daniel ROCHE

